



BRÈVES ÉCONOMIQUES DE TUNISIE ET DE LIBYE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE TUNIS

N° 09 – Semaine du 28 février au 4 mars 2022

En bref

Tunisie :

- Cessation de paiement et impossibilité de redressement pour la Banque Franco-Tunisienne
- Circulaire de la BCT sur la prévention et la résolution des créances non performantes
- La Tunisie, une économie « principalement non libre » en 2021
- Hausse de l'encours des bons du Trésor à court terme de 60% entre les deux premiers mois de 2021 et de 2022
- Augmentation des transferts de la diaspora de 27 % entre les deux premiers mois de 2021 et de 2022
- Les indicateurs touristiques en hausse marquée au cours des deux premiers mois de l'année 2022
- Soutien de la BERD à la Tunisie dans son programme de réformes avec le FMI
- La Banque Mondiale prédisposée à soutenir le secteur des énergies renouvelables en Tunisie
- Ouverture de nouvelles liaisons aériennes entre la Tunisie et la France
- La situation des stocks d'eau dans les barrages tunisiens s'améliore mais reste préoccupante

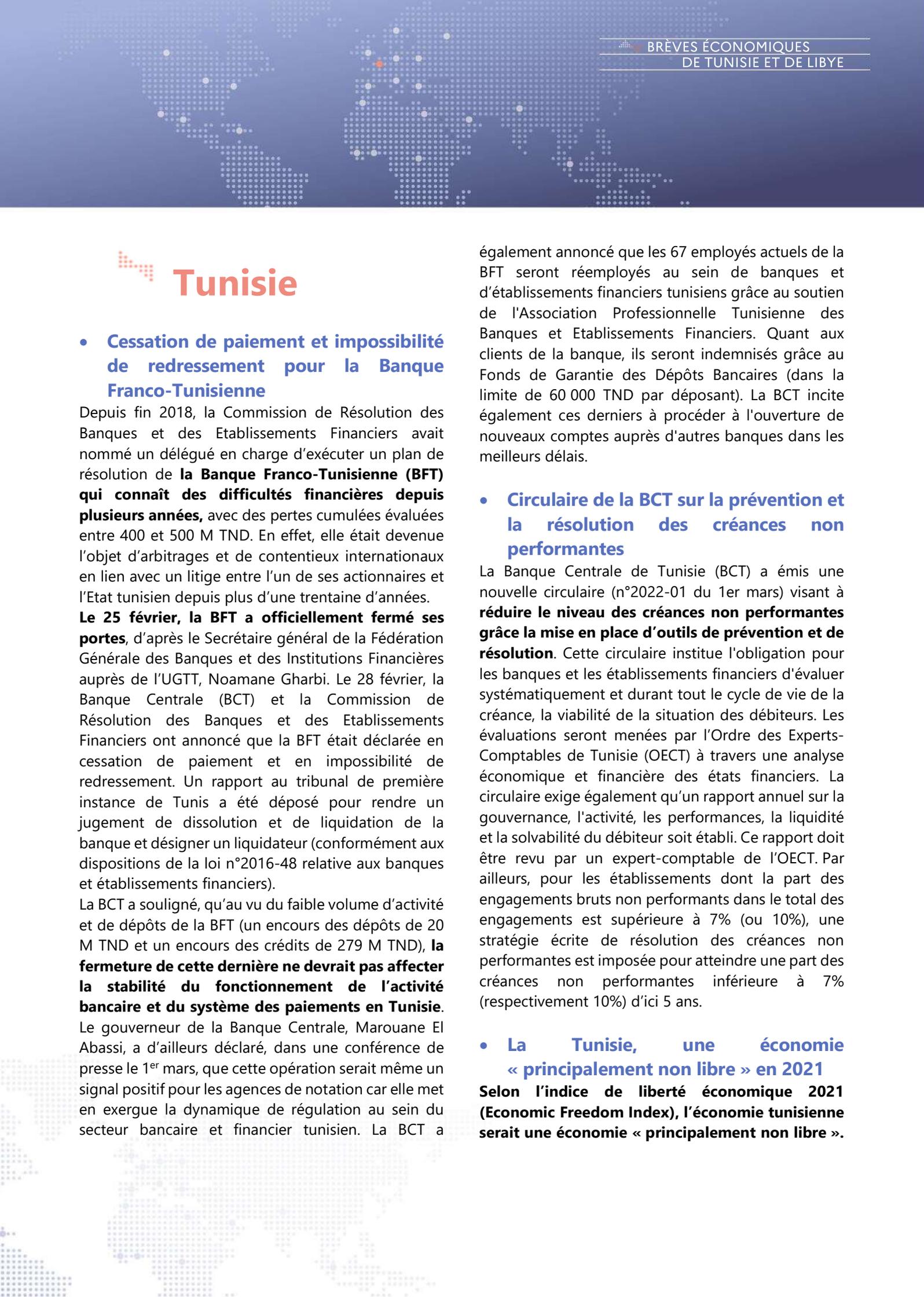
Libye :

- Le ministère de l'économie apaise les tensions suite aux rumeurs de pénuries de blé
- Le nouveau gouvernement de Fathi Bashaga obtient la confiance du Parlement
- La production pétrolière entravée par un conflit entre la NOC et le ministère du pétrole
- La BCL s'entretient avec Deloitte dans le cadre du suivi de sa réunification
- Brega achève la construction d'une unité de remplissage de bouteilles de gaz de cuisine dans l'Est du pays

LE CHIFFRE À RETENIR

+37%

L'augmentation des recettes touristiques entre les deux premiers mois de 2021 et 2022



Tunisie

- **Cessation de paiement et impossibilité de redressement pour la Banque Franco-Tunisienne**

Depuis fin 2018, la Commission de Résolution des Banques et des Etablissements Financiers avait nommé un délégué en charge d'exécuter un plan de résolution de **la Banque Franco-Tunisienne (BFT) qui connaît des difficultés financières depuis plusieurs années**, avec des pertes cumulées évaluées entre 400 et 500 M TND. En effet, elle était devenue l'objet d'arbitrages et de contentieux internationaux en lien avec un litige entre l'un de ses actionnaires et l'Etat tunisien depuis plus d'une trentaine d'années.

Le 25 février, la BFT a officiellement fermé ses portes, d'après le Secrétaire général de la Fédération Générale des Banques et des Institutions Financières auprès de l'UGTT, Noamane Gharbi. Le 28 février, la Banque Centrale (BCT) et la Commission de Résolution des Banques et des Etablissements Financiers ont annoncé que la BFT était déclarée en cessation de paiement et en impossibilité de redressement. Un rapport au tribunal de première instance de Tunis a été déposé pour rendre un jugement de dissolution et de liquidation de la banque et désigner un liquidateur (conformément aux dispositions de la loi n°2016-48 relative aux banques et établissements financiers).

La BCT a souligné, qu'au vu du faible volume d'activité et de dépôts de la BFT (un encours des dépôts de 20 M TND et un encours des crédits de 279 M TND), **la fermeture de cette dernière ne devrait pas affecter la stabilité du fonctionnement de l'activité bancaire et du système des paiements en Tunisie.**

Le gouverneur de la Banque Centrale, Marouane El Abassi, a d'ailleurs déclaré, dans une conférence de presse le 1^{er} mars, que cette opération serait même un signal positif pour les agences de notation car elle met en exergue la dynamique de régulation au sein du secteur bancaire et financier tunisien. La BCT a

également annoncé que les 67 employés actuels de la BFT seront réemployés au sein de banques et d'établissements financiers tunisiens grâce au soutien de l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et Etablissements Financiers. Quant aux clients de la banque, ils seront indemnisés grâce au Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (dans la limite de 60 000 TND par déposant). La BCT incite également ces derniers à procéder à l'ouverture de nouveaux comptes auprès d'autres banques dans les meilleurs délais.

- **Circulaire de la BCT sur la prévention et la résolution des créances non performantes**

La Banque Centrale de Tunisie (BCT) a émis une nouvelle circulaire (n°2022-01 du 1^{er} mars) visant à **réduire le niveau des créances non performantes grâce la mise en place d'outils de prévention et de résolution.** Cette circulaire institue l'obligation pour les banques et les établissements financiers d'évaluer systématiquement et durant tout le cycle de vie de la créance, la viabilité de la situation des débiteurs. Les évaluations seront menées par l'Ordre des Experts-Comptables de Tunisie (OECT) à travers une analyse économique et financière des états financiers. La circulaire exige également qu'un rapport annuel sur la gouvernance, l'activité, les performances, la liquidité et la solvabilité du débiteur soit établi. Ce rapport doit être revu par un expert-comptable de l'OECT. Par ailleurs, pour les établissements dont la part des engagements bruts non performants dans le total des engagements est supérieure à 7% (ou 10%), une stratégie écrite de résolution des créances non performantes est imposée pour atteindre une part des créances non performantes inférieure à 7% (respectivement 10%) d'ici 5 ans.

- **La Tunisie, une économie « principalement non libre » en 2021**

Selon l'indice de liberté économique 2021 (Economic Freedom Index), l'économie tunisienne serait une économie « principalement non libre ».

Le pays obtient un score de 56,6 (contre 55,8 en 2020) et se classe **128^{ème} sur 177 pays**, 9 rangs au-dessus de son classement en 2020. Elle est également 21^{ème} au niveau africain et 9^{ème} au niveau du monde arabe. Cet indice est basé sur une vision globale du principe de la liberté économique et analyse 12 facteurs regroupés en 4 piliers : l'Etat de droit, la taille du gouvernement (dépenses, taxes, fiscalité), l'efficacité réglementaire et l'ouverture du marché. Chacun des 12 facteurs est noté entre 0 et 100 (0 étant la plus mauvaise note), le score d'un pays étant la moyenne de ces 12 notes.

A l'occasion de la publication de cet indice de liberté économique pour l'année 2021, l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives (ITCEQ) a publié un rapport le 1^{er} mars sur les principaux indicateurs de performances compétitives de la Tunisie et sur les éléments qui dégradent ces performances. Selon l'institut, **inclure l'ensemble des acteurs de l'économie dans la conception, le suivi et l'évaluation des décisions publiques** est primordial au bon fonctionnement de l'économie et il existe aujourd'hui un réel manque de communication et de coordination de la part du gouvernement à ce niveau. Par ailleurs, la lutte contre l'évasion fiscale et pour plus de transparence doit devenir une priorité. **Il est donc nécessaire de moderniser l'administration fiscale** pour qu'elle puisse pleinement exercer son rôle de contrôle. D'autres recommandations ont été établis par l'institut comme mettre en place des incitations fiscales et financières pour **encourager le secteur informel à intégrer le circuit économique, faciliter les mesures d'embauche et de licenciement**, stimuler l'investissement public et privé dans le secteur portuaire pour **développer les opérations d'import-export, simplifier les procédures administratives en s'orientant vers la digitalisation**, etc.

- **Hausse de l'encours des bons du Trésor à court terme de 60% entre les deux premiers mois de 2021 et de 2022**

Fin février 2022, l'encours des bons du Trésor à court terme s'élevait à 3,9 Md TND contre 2,5 Md

TND un an auparavant, **une croissance de près de 60%**. Cette hausse de l'encours des bons du Trésor à court terme illustre un recours au financement intérieur important alors que la Tunisie fait face à de grandes difficultés de financement extérieur.

Par ailleurs, **l'encours des bons du Trésor Assimilables** sur les deux premiers mois de l'année 2022 atteint 16,9 Md TND, une **augmentation de 6% en comparaison à 2021** (15,9 Md TND).

- **Augmentation des transferts de la diaspora de 27 % entre les deux premiers mois de 2021 et de 2022**

La BCT a publié le 3 mars les chiffres relatifs aux transferts de la diaspora tunisienne. **Les revenus du travail de janvier et février 2022 s'élèvent à 1,2 Md TND, en augmentation de 27%** par rapport à la même période un an auparavant.

- **Les indicateurs touristiques en hausse marquée au cours des deux premiers mois de l'année 2022**

Selon les indicateurs publiés par la Banque Centrale de Tunisie (BCT), **le montant des recettes touristiques est passé de 208 M TND (soit 63 M EUR) au cours des deux premiers mois de l'année 2021 à 285 M TND (soit 86 M EUR) au cours des deux premiers mois de l'année 2022, enregistrant ainsi une augmentation de 37%**. Par ailleurs, au cours du mois de janvier 2022, 212 785 touristes (dont 12,4% sont de nationalités européennes) sont arrivés en Tunisie contre 127 044 en janvier 2021, soit une croissance de 67,5%. Quant au secteur de l'hôtellerie, le nombre de nuitées est passé de 203 540 à 380 949 dans le même temps, soit une progression de 87,2%.

- **Soutien de la BERD à la Tunisie dans son programme de réformes avec le FMI**

Le 2 mars, le premier vice-président de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), Jürgen Rigterink, a réitéré le soutien que l'institution porte à la Tunisie dans le cadre de l'élaboration du programme de réformes

appuyé par un accord avec le FMI. Il a également fait état du progrès des discussions en cours entre la Tunisie et le Fonds. Par ailleurs, le premier vice-président a déclaré que **la BERD était prête à aider à la relance de l'économie tunisienne et à l'amélioration de son climat d'investissement**, notamment à travers la mise en place de programmes de soutien aux PME, de développement des partenariats public-privé, et de renforcement de la production d'énergies renouvelables. **La BERD a également annoncé qu'elle s'associerait aux côtés de la TIA (Autorité Tunisienne d'Investissement) et du ministère de l'économie et de la planification** pour permettre à la Tunisie d'accélérer sa transition vers le numérique, de mettre en œuvre les changements technologiques nécessaires et de relever les défis mis en exergue par la pandémie. La cheffe du gouvernement tunisien, Najla Bouden, a quant à elle salué les efforts déployés par la BERD pour accompagner la Tunisie dans ses réformes.

- **La Banque Mondiale prédisposée à soutenir le secteur des énergies renouvelables en Tunisie**

Reçu le 2 mars par la ministre de de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, Neila Nouira Genji, le directeur régional de de la Banque mondiale pour les infrastructures au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA), Paul Numba Um, a exprimé **la prédisposition de l'institution à soutenir le secteur des énergies renouvelables en Tunisie** à travers des appuis techniques aux entreprises du secteur. Le directeur régional a également déclaré que **la Banque Mondiale était prête à aider la STEG** (Société Tunisienne du Gaz et de l'Electricité) dans l'amélioration de sa productivité et le développement de son réseau national de raccordement électrique.

- **Ouverture de nouvelles liaisons aériennes entre la Tunisie et la France**

Air France a annoncé, en complément de la ligne régulière biquotidienne reliant Paris (CDG) à Tunis, la mise en place de nouvelles dessertes vers Tunis,

Monastir et Djerba. En effet, à partir de la fin du mois d'avril, la ligne Paris-Djerba et la ligne Paris-Monastir seront réactivées. De plus, à compter du 29 mai, Air France lancera un nouveau vol quotidien vers Tunis au départ de l'aéroport Paris-Orly. Au cours de la période estivale, Air France va également mettre en place des vols à destination de Tunis, au départ de Nice et de Marseille. Quant à Transavia, filiale d'Air France, celle-ci s'apprête également à accroître ses dessertes depuis Lyon et Marseille vers Tunis et Monastir mais également depuis Montpellier, Nantes et Nice à destination de Monastir. A noter que cette annonce fait suite à la récente visite en Tunisie du directeur régional pour l'Afrique du Nord et le Sahel d'Air France-KLM, M. Nicolas Fouquet. Lors de ce déplacement, il a rencontré les ministres du Tourisme, M. Moez Belhassine, et du Transport, M. Rabie Majid.

- **La situation des stocks d'eau dans les barrages tunisiens s'améliore mais reste préoccupante**

D'après le rapport quotidien de l'Observatoire National de l'Agriculture (ONAGRI), le volume des ressources hydriques stockées dans les barrages tunisiens a reculé de 2,3% entre le 1^{er} mars 2021 et le 1^{er} mars 2022. Par ailleurs, les taux de remplissage des 22 barrages des gouvernorats du Nord, des 8 barrages des gouvernorats du Centre et des 6 barrages du Cap-Bon s'élèvent respectivement à 58,6%, 13,1% et 27,8% au 1^{er} mars 2022. **La situation est particulièrement préoccupante pour ce qui concerne le plus grand barrage du pays**, situé à Sidi Salem dans le gouvernorat de Béja, qui concentre à lui seul près de 17% des ressources hydriques stockées dans les 36 barrages du pays. Le stock en eau de celui-ci a diminué de 22,6% entre le 1^{er} mars 2021 et le 1^{er} mars 2022, observant ainsi un taux de remplissage de 39%. Pour rappel, d'après les chiffres publiés par le ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche en 2019, l'agriculture consomme 80% de l'eau prélevée, l'industrie 5%, le tourisme 2%, et les foyers 13%.

Libye

- **Le ministère de l'économie apaise les tensions suite aux rumeurs de pénuries de blé**

Des rumeurs circulent en Libye selon lesquelles le pays devrait être affecté par les répercussions de la guerre russo-ukrainienne puisque l'approvisionnement de son stock stratégique de céréales dépend des importations ukrainiennes. En effet, la Libye importe 20% de ses besoins en blé et en orge d'Ukraine, soit environ 650 000 tonnes par an. Toutefois, **le ministre de l'économie et du commerce du GUN (Gouvernement d'Unité Nationale), Mohammed El Haweij, a déclaré le 27 février que les réserves de blé de la Libye devraient être suffisantes pendant plus d'un an.** En effet, la Libye consomme un million de tonnes de blé par an et les stocks existants s'élèvent à plus de 400 000 tonnes, en plus de contrats d'environ 500 000 tonnes qui seront exécutés en cours d'année. Par ailleurs, M. Al-Haweij a mis en garde contre les spéculateurs qui tentent de créer le chaos pour réaliser des gains. Des opérations de répression ont été menées contre les vendeurs de farine ayant augmenté les prix de la farine sous prétexte d'une pénurie.

- **Le nouveau gouvernement de Fathi Bashaga obtient la confiance du Parlement**

Le Premier ministre, Fathi Bashaga, a présenté sa proposition de gouvernement au Parlement le 1^{er} mars. Il a obtenu la confiance de la chambre des représentants avec 92 voix favorables parmi les 101 députés présents. Le gouvernement en question est composé de 41 membres, dont le Premier ministre, ses deux adjoints, 30 ministres et 8 secrétaires d'État. Seules deux femmes font partie de ce nouveau gouvernement. Dans le même temps, **l'ex-Premier ministre par intérim, A. Dbeiba a refusé de reconnaître le vote de confiance du Parlement en faveur de Bashaga.** Il dénonce « une fraude » et a

déclaré que le Gouvernement d'Unité Nationale continuera ses travaux jusqu'aux élections législatives prévues en juin.

- **La production pétrolière entravée par un conflit institutionnel entre la NOC et le ministère du pétrole**

Les États-Unis, un certain nombre de pays européens ainsi que les pays producteurs de pétrole ont appelé la Libye à augmenter sa production de pétrole afin de couvrir le déficit d'approvisionnement que pourrait causer le conflit militaire en Ukraine. Cependant, cet appel s'est heurté à un différend entre Mustafa Sanalla, le président de la National Oil Corporation (NOC), et le ministre du pétrole et du gaz, Mohammed Aoun. En effet, le premier a profité de cet appel international pour solliciter l'aide de multinationales en leur demandant de contribuer à la réalisation des projets de la NOC qui permettront à terme d'augmenter durablement la capacité de production. En revanche, le second a rejeté cette demande internationale en déclarant que la Libye devait être neutre dans la crise russo-ukrainienne. Il a ajouté que les demandes d'ambassades étrangères pour inciter à la hausse de la production sont considérées comme des tentatives d'ingérence sur les affaires intérieures libyennes et les ressources naturelles nationales. Toutefois, le conflit devrait être apaisé par la récente déclaration du ministère des affaires étrangères condamnant l'invasion russe en Ukraine.

- **La BCL s'entretient avec Deloitte dans le cadre du suivi de sa réunification**

Le 28 février, le Gouverneur de la Banque Centrale de Libye (BCL), Al-Siddiq Al-Kabir, et son adjoint, Ali Al-Hibri, ont rencontré à Tunis des représentants du cabinet de conseil américain Deloitte, mandaté pour conseiller les dirigeants à propos de la réunification de la BCL. Les discussions se sont centrées sur le travail des comités techniques conjoints créés par Deloitte, dans le cadre de l'audit financier de la BCL. En janvier dernier, Al-Kabir a déclaré à la presse qu'il espérait

que la première étape d'unification de la Banque Centrale puisse être accomplie d'ici juillet.

- **Brega achève la construction d'une unité de remplissage de bouteilles de gaz de cuisine dans l'Est du pays**

La Brega Company est une filiale de la National Oil Corporation Libyenne (NOC) chargée de la distribution locale d'huiles, de carburants et de gaz de cuisine. Le 26 février, l'entreprise a annoncé avoir terminé la construction d'une troisième unité de remplissage de bouteilles de gaz d'une capacité de 400 bouteilles par heure. La nouvelle unité est située dans l'Est de la Libye, après les récentes constructions d'unités dans l'Ouest et le Sud du pays. Brega a déclaré que l'unité de remplissage a été construite avec une main-d'œuvre locale afin d'encourager la relance de l'économie de la région. De plus, la déclaration officielle présente la construction de l'unité comme nécessaire pour répondre à la demande accrue de bouteilles de gaz et réduire les pénuries ainsi que le marché noir qui en résulte.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international